

# FORMULAIRE A REMPLIR

## PROVINCE DE LIEGE

### DEMANDE DE PRIME POUR L'INSTALLATION D'UN CHAUFFE-EAU SOLAIRE

#### 1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE REQUERANT

A compléter en lettres capitales d'imprimerie

NOM :

PRENOM :

POUR LE COMPTE DE (a)

RUE ET N° :

LOCALITE :

CODE POSTAL :

TELEPHONE N° PRIVE :

BUREAU :

N° de TVA :

N° DE COMPTE

Libellé exact du compte (b) : .....

ADRESSE DE L'INSTALLATION SI DIFFERENTE DE CI-DESSUS

Rue

N°

Localité

Code postal :

(a) Indiquez, le cas échéant, le nom de la société ou de l'organisme demandeur

(b) Le titulaire du n° de compte doit être la personne à qui la facture de l'installation a été adressée.

#### 2. DECLARATION DU REQUERANT

Le soussigné sollicite une prime provinciale forfaitaire de **650,00 EUR** pour l'installation de chauffe-eau solaire et déclare avoir pris connaissance du règlement et des conditions d'octroi de la prime et y souscrire sans réserve.

Fait de bonne foi à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du requérant

## **PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT A LA PRESENTE DEMANDE**

1. Une copie du formulaire de demande de subvention pour l'installation d'un chauffe-eau solaire, introduit à la Région Wallonne dans le cadre de la campagne SOLTHERM.
  2. Une copie de la notification de la recevabilité qui vous a été délivrée par la Direction Générale des Technologies, de la Recherche et de l'Energie de la Région Wallonne lors de l'obtention de la subvention pour l'installation d'un chauffe-eau
  3. Une copie de la facture et de la preuve de paiement.
  4. Une photographie de l'installation avant et après l'exécution des travaux.
- 

Le dossier constitué du formulaire complété et des documents réclamés doit parvenir à l'adresse suivante :

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
TECHNIQUES PROVINCIAUX  
Rue Fond Saint-Servais, 12  
4000 LIEGE.**

Après vérification du dossier, celui-ci est soumis par l'administration provinciale à l'accord de la Députation permanente.

La décision d'octroi vous sera alors communiquée.

Une décision rapide ne peut vous être assurée que si votre collaboration nous est acquise pour une constitution correcte et complète de votre dossier.

N'hésitez pas à demander un conseil auprès des agents des Services techniques provinciaux en leur téléphonant au 04/220.71.01.